

**Déclaration du « Comité pour la Charte Sociale Européenne et ses mécanismes de suivi »
de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe**

**à l'occasion de la
Conférence de haut niveau de 2026 sur les Droits Sociaux
et la Charte sociale européenne**

**dans le cadre de la Présidence par la Moldavie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
(Palais de la République, Chişinău, Moldavie, 18-19 mars 2026)**

Version abrégée - Synthèse

18 Mars 2026

Lors de sa session d'automne en Octobre 2024, la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (COING) a approuvé la création d'un nouveau « [Comité pour la Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi](#) ».

Le Comité réunit dans ses travaux une vingtaine d'OINGs européennes confessionnelles et non-confessionnelles engagées dans le rassemblement et le soutien de population à risque, en vulnérabilité sociale ou mobilisée dans des actions de solidarité (détails des OINGs membres [ici](#)).

Réunis à la veille de la Conférence de haut niveau de 2026 sur les Droits Sociaux et la Charte sociale européenne (Palais de la République, Chişinău, Moldavie, 18-19 mars 2026),

les membres du Comité pour la Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi (nommé Comité CINGO-ESC par endroit dans la suite du texte):

A - Remercient la Présidence par la Moldavie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour l'organisation de cette Conférence.

B - Reconnaissent la Charte Sociale Européenne Révisée, comme le pendant le plus complet, en matière de droits économiques et sociaux, de la Convention européenne des droits de l'homme.

C - Font leur les engagements pris en 2023 par les chefs d'État et de gouvernement dans la déclaration « Unis autour de nos valeurs » au Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavík. Le Comité pour la Charte Sociale Européenne de la Conférence des OINGs salue et soutient en ce sens l'organisation régulière « d'une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne, en vue de prendre d'autres engagements au titre de la Charte, dans la mesure du possible. »

D - Rappellent et réitèrent les demandes formulées par Gerhard Ermischer, Président de la CINGO, lors de la conférence de Haut Niveau de Vilnius : « La Conférence des OING exhorte tous les Etats membres à adhérer à la Charte sociale révisée et à signer le Protocole additionnel relatif aux réclamations collectives. Nous leur demandons de ne pas se dédire de certains chapitres ou

d'opter pour des exclusions territoriales. Pour nous, il n'est pas acceptable de créer des citoyens de seconde zone et de priver une partie de la population de la protection de la Charte sociale. »

E - Notent les engagements des Etats membres de l'ONU lors du second Sommet Mondial pour le Développement Social de Doha en Novembre 2025. Le Comité CINGO-ESC reconnaît la Charte Sociale Européenne Révisée, ratifiée dans son ensemble par les États Membres, comme un instrument privilégié pour atteindre les ambitions affirmées à Doha.

F - Saluent les Résolution 2644 (2026) et Recommandation 2304 (2026) adoptées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 29 janvier 2026 et soutiennent les appels des parlementaires et notamment ceux faits aux Parlements nationaux et visant, dans la foulée de la conférence de Chişinău, à mettre en place à leur échelle des programme d'action en faveur de la Charte Sociale Européenne.

G - Soulignent, comme témoins sur le terrain des possibles dérives autoritaires et extrémistes, que la protection et la jouissance effective des droits sociaux sont essentielles pour rétablir la confiance dans la démocratie et garantir la stabilité à long terme dans toute l'Europe.

H - Vont continuer à se mobiliser pour inviter tous les acteurs de terrain et les organisations de la société civile à interpeller leur gouvernement sur le renforcement et l'extension des ratifications de la Charte révisée. Un facteur mobilisateur pour tous, et souhaité par le Comité, sera l'ouverture des procédures de réclamation collective aux ONGs nationales.

I - Notent que l'année 2026 est une année particulière d'engagements pour l'Union Européenne et ses Etats Membres avec l'adoption en 2026 du plan d'action pour le socle européen des droits sociaux, d'une recommandation sur l'exclusion de l'accès au logement et de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté.

En avril 2025, dans le contexte de la préparation de cette stratégie, la Conférence des OING a adopté une [déclaration](#) soulignant qu'« Une attention toute particulière devrait être accordée au respect des articles 13 (droit à l'assistance sociale et médicale), 14 (droit de bénéficier des services de protection sociale), 16 (protection juridique et économique pour assurer son plein développement), 23 (droit des personnes âgées à une protection sociale), 30 (le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (le droit au logement). ».

A l'occasion de la Conférence de Haut Niveau de Chisinau, le Comité CINGO pour la Charte Sociale rappelle qu'il considère les articles 30 et 31 de la Charte révisée comme des passerelles vers la jouissance d'autres droits humains protégés par la Charte, mais également par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'interdiction de discriminer sur la base de la pauvreté devrait aussi être inscrit clairement comme une mesure de base de toute stratégie contre la pauvreté.

Les membres du Comité CINGO-ESC invite donc l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à développer et renforcer leur partenariat stratégique afin de promouvoir la Charte Sociale Européenne Révisée.

L'Union européenne devrait lancer un processus visant d'aboutir à l'adhésion par l'Union Européenne à la Charte révisée. Elle devrait également, en écho aux appels de nombreuses parties prenantes, encourager ses États membres à ratifier la Charte et toutes ses dispositions et à accepter le mécanisme de réclamations collectives.

J - Soutiennent l'organisation d'une journée d'événements parallèles et thématiques.

- « **Faire progresser la garantie européenne pour l'enfance : de l'engagement politique à l'action** » et « **Construire la justice sociale en Europe : relier la Charte sociale européenne et le socle européen des droits sociaux** »

Le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes présents à Chisinau à soutenir les appels et les 4 recommandations principales de la Déclaration de la Conférence des OING d'avril 2025 « Déclaration sur l'annonce d'une stratégie anti-pauvreté de l'Union Européenne » :

- 1 – Mettre l'accent sur la lutte contre les causes profondes et la prévention de la pauvreté, avec une approche basée sur les droits humains.
- 2 – Pour l'Union Européenne, adhérer à et ratifier la Charte Sociale Européenne Révisée.
- 3 – Mettre en œuvre des collaborations structurées avec les personnes en situation de pauvreté et les organisations représentant leurs intérêts.
- 4 – Garantir un financement adéquat pour la mise en œuvre des deux dispositifs et de la stratégie.

- « **Gouvernance à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre des droits sociaux** »

En complément des niveaux institutionnels, les deux niveaux fondamentaux de **la société civile et professionnelle doivent être pris en compte et soutenus. Ce sont aussi des dynamiques « bottom-up » qui renforceront l'impact de la Charte Sociale et son rôle de ciment pour les démocraties européennes.**

1. Le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes compétentes et d'ici la prochaine conférence de haut niveau en Norvège a examiné si des modules de formations en ligne pour la société civile, s'inspirant du Programme HELP, pourraient être mis en place.
2. Le Comité CINGO-ESC invite aussi les États Membres développer des formes de micro-financement pour permettre à des organisations de la société civile ayant des petites structures, mais souvent s'appuyant sur des engagements citoyens forts et enracinés dans les communautés locales, des programmes de sensibilisation et de mobilisation pour la Charte Sociale Européenne Révisée.
3. Tous les parties prenantes sont invitées à se mobiliser pour permettre d'ici la Conférence de Haut-Niveau de 2028 de trouver une solution durable pour faire l'outil, **Social Rights Tracker**, <https://socialrightstracker.eu/>, une plateforme en ligne de référence pour la société civile.
4. **Le Comité CINGO-ESC est soucieux des niveaux de non-recours ou de non accès aux droits sociaux.** Les services sociaux et le professionnels de ces services ont un rôle clé dans la mise en œuvre de l'accès et la jouissance des droits sociaux, en tant que facilitateurs plutôt que freins. La récente recherche EU Horizon RESPONSIVE (www.responsive-europe.eu) a remis en évidence que la création d'environnement de responsivité et le renforcement des pratiques démocratiques dans les structures et les approches des services sociaux est un élément constitutif de la réalisation des droits sociaux.
Le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes à engager des travaux préparatoires visant à la rédaction et l'adoption par le Comités des Ministres d'une recommandation sur la **démocratie et la responsivité dans les services sociaux pour la réalisation des droits sociaux.**

5. Enfin, **dans certains contextes, l'accès ou le nonaccès aux droits sociaux dépend de l'accès à des mécanisme d'assistance juridique**, en facilitant la justiciabilité des droits reconnus, en particulier pour les personnes disposant de moyens limités ou se trouvant en situation de vulnérabilité. De nouvelles propositions pour améliorer la mise en œuvre des droits reconnus, y compris par le renforcement de l'accès à des systèmes d'aide juridictionnelle doivent être élaborées.

- **« De l'engagement à la mise en œuvre : concrétiser les droits sociaux pour les jeunes »**

Le Comité CINGO-ESC réaffirme l'importance du suivi de la mise en œuvre de la **Recommandation Enter sur l'Accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux** et de la poursuite des efforts pour atteindre les jeunes les plus éloignés de ces droits et invite les Etats Membres à :

- soutenir la Stratégie CINGO pour la Jeunesse qui se donne comme priorité de mobiliser toute la jeunesse et notamment celle qui rencontre de grandes difficultés,
- permettre, avec les financements appropriés, l'évaluation et la promotion de la mise en œuvre de la recommandation Enter avec des groupes de jeunes de quartiers défavorisés,
- évaluer comment la jouissance de droits sociaux impacte les niveaux de bien-être, de santé mentale et physique de la jeunesse, et inversement, sur la façon dont l'accès aux pratiques sportives par exemple favorisent la réalisation de droits sociaux.

- **« Au-delà du continent : garantir les droits sociaux dans les territoires dits d'outre-mer ».**

Le Comité CINGO-ESC réitère l'appel déjà lancé par la CINGO à l'occasion de la Conférence de Haut-Niveau de Vilnius en 2024 et la demande du Comité Européen des Droits Sociaux dans sa déclaration du 12 mars 2026. La fin des discriminations ou exclusions territoriales concernant la Charte Sociale seront un symbole de la volonté claire du Conseil de l'Europe et des Etats Membres de refuser toute discrimination lorsque qu'il s'agit de droits humains.

K – Invitent les Etats membres du Conseil de l'Europe , et **dans la perspective et la préparation de la Conférence de Haut Niveau sur les Droits Sociaux en 2028, à poursuivre et soutenir les travaux et les débats sur :**

- **l'extension du champ des droits sociaux , notamment dans les contextes :**
 1. de la citoyenneté numérique, la digitalisation des services publics et privés, les droits sociaux face à l'usage de l'intelligence artificielle.
 2. des crises climatique et environnementale
 3. de la demande citoyenne de justice épistémique et d'implication dans la co-construction et la mise en œuvre de politiques et mesures publiques. Une nécessaire réflexion doit être menée sur le droit reconnu et protégé de chacun à participer à la co-construction des savoirs communs
- **la couverture des protections de la charte sociale à tout être humain se trouvant sur les territoires concernés.** Dans le contexte mondial bousculé, les pays du continent européen ont la responsabilité de continuer à porter les ambitions de nos valeurs face aux propositions de reculs qui émergent de toute part sur la scène international

Statement by the "Committee for the European Social Charter and its monitoring mechanisms" of the Conference of INGOs of the Council of Europe

on the occasion of the 2026 High-Level Conference on Social Rights and the European Social Charter

**in the context of Moldova's Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe
(Palace of the Republic, Chişinău, Moldova, 18-19 March 2026)**

17 March 2026

Abridged version - Summary

At its autumn session in October 2024, the Conference of International Non-Governmental Organisations (CINGO) approved the creation of a new "Committee for the European Social Charter and its monitoring mechanisms" (CINGO-ESC).

The Committee brings together some 20 European confessional and non-confessional INGOs committed to gathering and supporting populations at risk, in social vulnerability or mobilised in solidarity actions (Details here).

Meeting on the eve of the 2026 High-Level Conference on Social Rights and the European Social Charter (Palace of the Republic, Chişinău, Moldova, 18-19 March 2026), **the members of the Committee for the European Social Charter and its monitoring mechanisms:**

A - Thank the Moldovan Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe for organising this Conference.

B - Recognise the Revised European Social Charter as the most comprehensive counterpart, in terms of economic and social rights, to the European Convention on Human Rights.

C - Endorse the commitments made in 2023 by the Heads of State and Government in the declaration "United around our values" at the Council of Europe Summit in Reykjavík. The Committee for the European Social Charter of the Conference of INGOs welcomes and supports, in this regard, the regular organisation of "a high-level conference on the European Social Charter, with a view to making further commitments under the Charter, as far as possible."

D - Recall and reiterate the requests made by Gerhard Ermischer, President of CINGO, at the 2024 Vilnius High-Level Conference: "The Conference of INGOs urges all member states to accede to the revised Social Charter and to sign the Additional Protocol on collective complaints. We call on them not to opt out of certain chapters or to opt for territorial exclusions. For us, it is unacceptable to create second-class citizens and to deprive part of the population of the protection of the Social Charter."

E - Note the commitments made by UN Member States at the Second World Summit for Social Development in Doha in November 2025. The CINGO-ESC Committee recognises the Revised European Social Charter, ratified in its entirety by Member States, as a key instrument for achieving the ambitions set out in Doha.

F – Welcome the Resolution 2644 (2026) and the Recommendation 2304 (2026) adopted by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe on 29 January 2026 and support the calls made by parliamentarians, particularly those addressed to national parliaments, aiming, in the wake of the

Chişinău conference, to establish action programmes at their level in support of the European Social Charter.

G – Emphasise, as witnesses on the ground to potential authoritarian and extremist abuses, that the protection and effective enjoyment of social rights are essential to restoring confidence in democracy and ensuring long-term stability throughout Europe.

H - Will continue to campaign to encourage all actors on the ground and civil society organisations to call on their governments to strengthen and extend the ratifications of the revised Charter. A unifying factor for all, and one desired by the Committee, will be the opening of collective complaint procedures to national NGOs.

I - Note that 2026 is a significant year of commitments for the European Union and its Member States, with the adoption in 2026 of the action plan for the European Pillar of Social Rights, a recommendation on housing exclusion, and the European Anti-Poverty strategy.

In April 2025, in the context of the preparation of this strategy, the Conference of INGOs adopted a declaration emphasising that ‘Particular attention should be paid to compliance with Articles 13 (right to social and medical assistance), 14 (the right to benefit from social protection services), 16 (legal and economic protection to ensure full development), 23 (the right of older persons to social protection), 30 (the right to protection against poverty and social exclusion) and 31 (the right to housing).’

On the occasion of the High-Level Conference in Chisinau, the CINGO Committee for the Social Charter reiterates that it regards Articles 30 and 31 of the revised Charter as gateways to the enjoyment of other human rights protected by the Charter, as well as by the European Convention on Human Rights and the Charter of Fundamental Rights of the European Union. The prohibition of discrimination on the grounds of poverty should also be clearly enshrined as a fundamental measure of any anti-poverty strategy.

The members of the CINGO-ESC Committee therefore call on the European Union and the Council of Europe to develop and strengthen their strategic partnership in order to promote the Revised European Social Charter.

The European Union should launch a process aimed at securing the European Union’s accession to the Revised Charter. It should also, in response to calls from numerous stakeholders, encourage its Member States to ratify the Charter and all its provisions and to accept the collective complaints mechanism.

J - Support the organisation of a day of side events and thematic sessions.

‘Advancing the European Child Guarantee: from political commitment to action’ and ‘Building social justice in Europe: linking the European Social Charter and the European Pillar of Social Rights’

The CINGO-ESC Committee invites stakeholders present in Chisinau to support the calls and the four main recommendations of the April 2025 INGO Conference “Statement on the announced EU anti- poverty Strategy”:

- 1 – Focus on tackling the root causes and preventing poverty, using a human rights-based approach.
- 2 – For the European Union, to accede to and ratify the Revised European Social Charter.
- 3 – Establish structured partnerships with people experiencing poverty and the organisations representing their interests.
- 4 – Ensure adequate funding for the implementation of both mechanisms and the strategy.

“Multi-level governance for the implementation of social rights”

In addition to the institutional levels, the two fundamental levels of civil and professional society must be taken into account and supported. These are also ‘bottom-up’ dynamics that will strengthen the impact of the Social Charter and its role as a cornerstone of European democracies.

1. The CINGO-ESC Committee invites the relevant stakeholders to examine, by the next high-level conference in Norway, whether online training modules for civil society, drawing inspiration from the HELP Programme, could be put in place.
2. The CINGO-ESC Committee also invites Member States to develop forms of micro-grants to enable civil society organisations with small structures – but which often rely on strong civic engagement rooted in local communities – to run awareness-raising and mobilisation programmes for the Revised European Social Charter.
3. All stakeholders are invited to take action to ensure that, by the 2028 High-Level Conference, a sustainable solution is found to make the Social Rights Tracker tool, <https://socialrightstracker.eu/>, a leading online platform for civil society.
4. The CINGO-ESC Committee is concerned about levels of non-take-up or lack of access to social rights. Social services and the professionals working within them play a key role in ensuring access to and the enjoyment of social rights, acting as facilitators rather than obstacles. The recent EU Horizon RESPONSIVE research (www.responsive-europe.eu) has highlighted that creating an environment of responsiveness and strengthening democratic practices within the structures and approaches of social services is a key element in the realisation of social rights.
The CINGO-ESC Committee invites stakeholders to undertake preparatory work aimed at the drafting and adoption by the Committee of Ministers of a recommendation on democracy and responsiveness in social services for the realisation of social rights.
5. Finally, in certain contexts, access to or lack of access to social rights depends on access to legal aid mechanisms, which facilitate the enforceability of recognised rights, particularly for people with limited means or in vulnerable situations. New proposals to improve the implementation of recognised rights, including by strengthening access to legal aid schemes, must be developed.

« From commitment to implementation: making social rights a reality for young people »

The CINGO-ESC Committee reaffirms the importance of monitoring the implementation of the Enter Recommendation on Access to Social Rights for Young People in Disadvantaged Neighbourhoods and of continuing efforts to reach those young people furthest removed from these rights, and calls on Member States to:

- support the CINGO Youth Strategy, which prioritises mobilising all young people, particularly those facing significant difficulties,
- ensure, with appropriate funding, the evaluation and promotion of the implementation of the ENTER Recommendation with groups of young people from disadvantaged neighbourhoods,
- assess how the enjoyment of social rights impacts young people’s levels of well-being, mental and physical health, and conversely, how access to sporting activities, for example, promotes the realisation of social rights.

“Beyond the continent: guaranteeing social rights in so-called overseas territories”.

The CINGO-ESC Committee reiterates the call already made by CINGO at the Vilnius High-Level Conference in 2024 and the request of the European Committee of Social Rights in its declaration of 12 March 2026. The end of territorial discrimination or exclusion in relation to the Social Charter will be a symbol of the clear commitment of the Council of Europe and its Member States to reject all forms of discrimination when it comes to human rights.

K – Invite the member states of the Council of Europe, with a view to and in preparation for the High-Level Conference on Social Rights in 2028, to continue and support work and discussions on:

- **the extension of the scope of social rights, particularly in the following contexts:**
 1. digital citizenship, the digitalisation of public and private services, the social rights and the growing use of artificial intelligence.
 2. the climate and environmental crises;
 3. citizens’ demand for epistemic justice and involvement in the co-construction and implementation of public policies and measures. A necessary reflection must be undertaken on the recognised and protected right of every individual to participate in the co-construction of common knowledge;

- **the extension of the protections of the Social Charter to every human being present in the territories concerned.** In the current turbulent global context, the countries of the European continent have a responsibility to continue to champion our values in the face of proposals for regression emerging from all boards on the international stage.